



INTERPELLATION URGENTE

Auteur UDC, par Cyrille Fauchère et Bruno Perroud
Objet Impossibilité d'atteindre l'équilibre financier pour les institutions sanitaires
Date 15/11/2022
Numéro 2022.11.463

Actualité de l'événement

L'explosion des charges au sein des EMS en lien avec la suite du COVID en début d'année, l'augmentation des coûts dans des marchandises, des salaires et du renchérissement.

Imprévisibilité

L'annonce de la compensation du renchérissement faite par le Conseil d'Etat.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Face à l'ensemble de ces charges, il est nécessaire de donner les moyens aux EMS d'y répondre par un financement approprié pour éviter de creuser les déficits d'exploitation.

L'augmentation des coûts dans les domaines de l'énergie, de l'alimentaire, des salaires, du renchérissement met à mal les finances des EMS. Cela d'autant plus que bien des réserves ont été dissoutes pour faire face aux contraintes liées au Covid. L'absence d'une occupation complète des lits durant un long laps de temps a aussi induit des pertes.

Tous ces éléments imprévisibles et cumulatifs ont tous une même conséquence soit : l'impossibilité d'atteindre l'équilibre financier d'une institution sanitaire comme un EMS.

Conclusion

Dès lors, pour faire face à ces engagements les EMS devront trouver des solutions pour assurer l'ensemble des salaires en EMS :

- Est-ce que l'Etat a prévu dans son budget 2023 des montants pour soutenir les EMS ?
- Si l'Etat ne souhaite pas soutenir financièrement les EMS, est-ce que les communes passeront à la caisse?
- Pour un soutien durable aux EMS (soins de longue durée) et institutions sociales (comme la Castalie ou Mitmänsch), le montant du prix pension pourrait être augmenté ainsi que le montant des prestations complémentaires (PC) de Fr. 130.- à Fr 135.- Cela donnerait un bon soutien aux institutions et cela de manière uniforme. Est-ce que cette option a été envisagée par le Conseil d'Etat ?